



**TRANSPORT JEUNE 2013/2014
NOTICE EXPLICATIVE
POUR LA REMISE DES DOSSIERS DE DEMANDE
DE TRANSPORT AUX ELEVES**

A compter de septembre 2013, le Grésivaudan déploie sa billettique sur support OÙRA! et rejoint ainsi les 4 Autorités Organisatrices de Transports de l'Isère déjà équipées, favorisant les échanges entre les réseaux de transport.

Pour la rentrée 2013, la procédure d'instruction des demandes de transport est donc modifiée.



**En effet, cette année,
TOUS LES ELEVES empruntant le transport scolaire
doivent remplir un dossier.**

I) Présentation du dossier scolaire

Le dossier est constitué :

- D'une pochette sur laquelle chaque élève et sa famille trouveront les explications nécessaires. Cette pochette est à conserver par la famille.
- D'un formulaire en 3 volets regroupant toutes les possibilités de transport selon son statut ou son besoin. Un exemplaire est destiné à l'établissement scolaire, un exemplaire est destiné aux Transports du Grésivaudan et **un exemplaire est à conserver précieusement par l'élève (feuillelet bleu)**. Il servira de titre de transport provisoire.
- D'une fiche de renseignement spécifique au déploiement de la carte OÙRA ! destinée aux Transports du Grésivaudan.

ATTENTION :

Bien fournir toutes les pièces demandées : justificatif de domicile, pièce d'identité, photo d'identité et pour les pass eco-jeunes, un chèque de 40€ à l'ordre du Trésor Public.





II) Echancier des opérations

La distribution des dossiers scolaires et des cahiers des points d'arrêt se fera à partir du 14 mai dans les établissements scolaires.

Les dossiers scolaires complets seront à retourner à l'établissement le **17 juin 2013 au plus tard**. *Cependant, les nouveaux inscrits seront exceptionnellement acceptés jusqu'au 5 Juillet.*

III) Délivrance du titre de transport

Titre de transport provisoire

Le feuillet bleu conservé par l'élève servira de titre de transport provisoire jusqu'au 31 décembre 2013.

Obtention de la carte OÛRA !

Le titre de transport définitif sera remis aux établissements scolaires à partir de janvier 2014. Pour cela, un rendez-vous sera fixé avec le référent transport de l'établissement qui sera chargé de distribution des cartes OÛRA !

La carte OÛRA! sera créditée du titre de transport 2013/2014 choisi et sera utilisable immédiatement.